Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 025-212505325-20261027-20261009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS

SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 10 2026

N°2026 10 09

Objet : Manifestation : Festivités de Noël – Prix du ticket de carrousel

Nombre des membres :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 23**
- **Ayant donné procuration : 0**
- **Ayant pris part au vote : 23**

Date de convocation le 22/10/2026

Date de publication le 30/10/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :
Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANNALI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anais ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Karine GOMES

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission n°8 en date du 05 octobre 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de proposer un carrousel dans le cadre des animations organisées à l'occasion des festivités de Noël ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services et animations proposés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DECIDE

- **DE FIXER** à 1,50 € le prix unitaire du ticket permettant l'accès au carrousel ;
- **DE PRECISER** que ce tarif sera applicable à compter du 01 décembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saône, le 27 octobre 2026

Lylian CALVAT
Maire de Saône

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 025-212505325-20261027-20261009-DE